

Facture d'eau de 2600€

Par **remois51**, le **16/01/2008 à 05:25**

Bonjour à tous!

Voilà j'ai un gros problème concernant ma consommation d'eau.

Donc je résume ma situation: je loue actuellement un F3 dont un syndic de copropriété à la gérance.

L'eau est comprise dans mes charges, et ces charges sont recalculées chaque année en fonction de ma consommation d'eau (j'ai un décompteur sur le palier pour suivre ma consommation).

Cela fait 2 ans et demi que je vis dans cet appartement.

J'ai eu il y a quelques jours l'horrible surprise de recevoir un décompte de charges indiquant une consommation de 771m3 du 01/10/06 au 30/09/07...

Cela me paraît énorme, voir physiquement impossible surtout que nous ne sommes que 2 et que notre consommation de l'année dernière n'était que de 170m3.

J'ai demandé au syndic de copropriété de vérifier le compteur et apparemment celui-ci fonctionne et ces 771m3 se retrouvent également sur le compteur général de l'immeuble... (je précise que le syndic malgré plusieurs demandes de ma part, ne m'a toujours pas communiqué les chiffres prouvant que ces 771m3 se retrouvent bien sur le compteur général)...

Sachant que j'ai n'ai pas eu de fuite je ne vois vraiment pas d'où cela peut-il venir hors-mis d'un dysfonctionnement au niveau du décompteur. De plus depuis septembre 2007 jusqu'à aujourd'hui ma consommation est redevenue normale (le décompteur d'eau indique une consommation de 40m3 sur cette période, ce ne peut donc pas être une fuite car elle ne se serait pas réparée toute seule)

J'ai donc payé ce mois-ci mon loyer habituel (800€) mais pas les 2600€ de charges. Donc si quelqu'un avait des conseils à me donner je serais preneur

troll: file not found or type unknown

Par **x-ray**, le **16/01/2008 à 09:19**

Pour info, nous consommons environ 38 m3 par semestre, pour deux adultes et un

enfant...Donc même vos 170 m3 me paraissent beaucoup...

En moyenne, une fuite engendre une surconsommation de 20%, donc une augmentation de 170 à 770 m3, soit 450% d'augmentation, c'est une inondation !!

Un calcul simple prouve que c'est impossible : une fuite de 600 m3 sur l'année équivaut à 600 000 litres par an soit une fuite de 1667 litres par jour !! Soit 11 bains moyens...

On ne peut pas avoir une fuite équivalent à 11 bains sans s'en rendre compte.

Mes conseils : ne payez pas. Faîtes vous fournir tous les documents, et en particulier les relevés du compteur général de l'année précédente et de cette année. Contactez le services des eaux pour obtenir conseil sur la situation. Restez courtois avec le syndic.

Par **Camille**, le **16/01/2008 à 09:34**

Bonjour,

Au moins, l'avantage, c'est que 600 m3 ne passent pas inaperçus (50 m3 par mois).

Donc, logiquement, il y a deux solutions :

Soit, on retrouve la même "bosse" dans les relevés du compteur général et il faut nécessairement exclure une panne simultanée des deux compteurs (qui ne se sont pas donnés le mot pour tomber en panne en même temps et s'auto-réparer mystérieusement non moins simultanément) et ça vient donc de chez vous (robinet qui fuit, chasse d'eau, etc,...)(normalement, ça ne s'arrange pas tout seul, mais ça peut par formation de calcaire qui finit par boucher la fuite ou la réduire)(cela dit, pour un F3, 50 m3 par mois, ça fait quand même beaucoup en passant inaperçu) ;

Soit on ne retrouve pas cette bosse sur le compteur général et

1°) l'hypothèse la plus vraisemblable est la défectuosité du décompteur particulier ;
2°) le syndic n'a aucune raison de vous facturer 2600 € qu'il n'a pas lui-même déboursé au fournisseur d'eau. Normalement, vous n'auriez, en théorie et dans le pire des cas, à payer que "[i:ad2xsz8]Facture fournisseur - Consommations de tous les autres copropriétaires - Consommation des parties communes[/i:ad2xsz8]".

3°) Décompteur à changer d'urgence, parce que ça peut recommencer.

S'il s'agit d'un compteur classique avec affichage par roues à rochets, ce genre de pannes reste très rare mais est possible : chaque roue entraîne d'un cran (+1 unité) la roue immédiatement à gauche par un cliquet au passage de 9 à 0. Un frottement plus ou moins prononcé, plus ou moins fugitif, plus ou moins irrégulier de la couronne de chaque roue, de l'une sur l'autre peuvent provoquer des "avancements anticipés"... Le défaut peut n'affecter qu'une seule roue, par exemple, celle des centaines de m3 (défaut de fab. de la roue, mal ébavurée, par exemple). En réalité, seule la première roue, la plus à droite, est directement entraînée par l'arbre du capteur débitmétrique. C'est elle qui entraîne la roue immédiatement à sa gauche, laquelle entraîne la suivante et ainsi de suite.

Par **Olivier**, le **16/01/2008 à 11:46**

:lol: :lol:

Sinon faut arrêter de prendre des bains lol Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **16/01/2008 à 16:17**

Bonjour,
Ben...

c'est surtout la piscine-jaccuzzi que remois51 a bricolé sur son balcon qui a tendance à fuir un peu...

[img:396qsxke]<http://www.jaccuzzi.ch/les-jacc/01/P094.jpg>[/img:396qsxke]

http://www.jaccuzzi.ch/jaccuzzi_orig.html

:roll:

Image not found or type unknown